

04/223 du 12/03/81
DECRET N° 81/161/S-DGTFP-DFF.21024.28
Portent intégration et nomination de
Monsieur ASSAIBI Laurent, dans les co-
ndres de la catégorie A, hiérarchie 1
des Services Techniques (Travaux Pu-
blies).-

LE PREMIER MINISTRE; CHEF DU
GOUVERNEMENT,

(/I S I S :
D.C.F.
/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
/u la loi n° 25/80 du 13.11.1980 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général
des fonctionnaires ;
/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règle-
ment sur la solde des fonctionnaires ;
/u le décret n° 60/90 du 3.3.1960 fixant le statut
commun des cadres de la catégorie A1 des Services Techniques ;
/u le décret n° 62/130/FP du 9.5.1962 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;
/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hié-
rarchisation des diverses catégories des cadres ;
/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les ca-
tégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du
3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;
/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de
l'Etat ;
/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.1963 fixant les
conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires
que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses
articles 7 et 8 ;
/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.1967 réglementant
la prise d'effet du point de la solde des notes réglementaires re-
latifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière
et reclassements ;
/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et rem-
plaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1963 fixant
les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomina-
tion du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
/u le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomina-
tion des Membres du Conseil des Ministres ;
/u le décret n° 81/016 du 26.1.1981 ou décret n°
80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil
des Ministres ;
/u le décret n° 81/017 du 26.1.1981 relatif aux inté-
rims des Membres du Gouvernement ;
/u le décret n° 83/320 du 3.5.1983 portant nomina-
tion d'un Membre du Conseil des Ministres ;
/u le Protocole d'Accord du 5.8.1970 signé entre la
République Populaire du Congo et l'URSS ;
/u la lettre n° 4017/MEH-DGEC-BOB du 15 Septembre
1983, du Directeur de l'Orient-Bois et des Bourses transmettant le
dossier de candidature constitué par l'intéressé ;

SECRET :

48

ARTICLE 1ER.- En application des dispositions combinées du décret n°60/90 du 3.3.1960 et du Protocole d'Accord du 5.8.1970 susvisés, Monsieur ASSALIBI Laurent, né le 28 Avril 1958 à Nsah, titulaire du Diplôme d'Ingénieur en Génie Civil Spécialité ; Construction des Bâtiments Civils et Industriels, obtenu à l'Institut Polytechnique de Biélorussie (URSS) est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Travaux Publics) et nommé au grade d'Ingénieur des Travaux Publics Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère des Travaux Publics et la Construction.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORIC et communiqué partout où besoin sera./-

LAZZAVILLE, le 12 Mars 1984

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Travaux Publics
et de la Construction,

Commissaire Benoît MCUNDELE-NGOLLO.-

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSICHA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOM.-

Le Ministre des Finances,

Itihi Ossétounba LEKOUNDOU.-

REPARTITION :

- JORIC..... 1
- EGTR/DEF..... 3
- EFI/BST..... 1
- D.G.B..... 3
- D.G.F..... 1
- M.T.P.C..... 2
- POSTIER..... 3
- INTRESSE..... 1
- SGC/BC..... 2./-